



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-1-1-2-140

OBJET : USINE DE TRAITEMENT DES BOUES – SERVICE DE COLLECTE, DE  
TRANSPORT ET DE COMPOSTAGE DES BOUES, FOURNITURES DE  
PRODUITS DE TRAITEMENT  
ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

Étaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATO Stéphan

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)
Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Joslane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-1-1-2-140

**OBJET : USINE DE TRAITEMENT DES BOUES – SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE COMPOSTAGE DES BOUES, FOURNITURES DE PRODUITS DE TRAITEMENT**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 12 septembre 2022 à 12h00, pour l'usine de traitement des boues et plus précisément les services de collecte, de transport et de compostage des boues ainsi que la fourniture des produits de traitement.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché est décomposé en 5 lots :

- Lot 1 : Collecte et transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen,
- Lot 2 : Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage,
- Lot 3 : Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen,
- Lot 4 : Fourniture de chlorure ferrique,
- Lot 5 : Fourniture de polymère.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 4 octobre 2022 pour le jugement des offres.

**LOT 1 : COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES LIQUIDES DES DIFFÉRENTES STATIONS D'ÉPURATION VERS L'UNITÉ DE SÉCHAGE DES BOUES SITUÉE À LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE D'AGEN.**

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - MONTBETON

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Valeur technique	60 %
1.1 – Délai de réactivité	30 %
1.2 – Méthodologie pour le respect des sites d'intervention	15 %
1.3 – Modalités d'organisation	15 %
2 – Prix des prestations	40 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat WEILL présente l'offre la mieux disante. Son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Quantité minimum prévue au marché pour un an : 1 800,00 m <sup>3</sup> Quantité maximum prévue au marché pour un an : 3 500,00 m <sup>3</sup>		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Prix unitaire au m <sup>3</sup> des boues liquides collectées et transportées en € HT
1	WEILL	Station d'épuration à boues activées : <u>16,00€</u>  Station d'épuration avec décanteur-digesteur ou fosse toutes eaux : <u>23,00€</u>  Station d'épuration avec décanteur-digesteur ou fosse toutes eaux avec accès difficile : <u>34,00€</u>

LOT 2 : TRANSPORT DE BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'UNITÉ DE SÉCHAGE DE LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE D'AGEN VERS LE SITE DE COMPOSTAGE.

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - MONTBETON

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
<i>2.1 - Vétusté des véhicules précisée dans le mémoire technique</i>	<i>10.0 %</i>
<i>2.2 - Modalités d'organisation du service, et notamment la continuité du service, précisées dans le mémoire technique</i>	<i>30.0 %</i>

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat WEILL présente l'offre la mieux disante. Son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Quantité minimum prévue au marché pour un an : 50,00 unités de transport Quantité maximum prévue au marché pour un an : 100,00 unités de transport		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Prix unitaire HT d'un transport des boues déshydratées
1	WEILL	Distance inférieure à 40km : <u>135,00€</u>  Distance entre 40,1km et 80km : <u>250,00€</u>  Distance strictement supérieure à 80km : Il s'agit d'un prix au kilomètre soit 3,00€ le kilomètre

**LOT 3 : CO-COMPOSTAGE ET VALORISATION DES BOUES ISSUES DE L'UNITÉ DE SÉCHAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE VALENCE D'AGEN.**

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SEDE ENVIRONNEMENT	31670 - LABÈGE
SAUR SAS	56005 - VANNES
SUEZ ORGANIQUE	78440 - GARGENVILLE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
2.1 - Organisation et fonctionnement du site, et notamment les modalités de réception des boues et la sécurité précisées dans le mémoire technique	30.0 %
2.2 - Qualité environnementale du site et notamment l'ensemble des mesures prévues par l'opérateur en faveur de la réduction des nuisances (co-visibilité, nuisances olfactives, auditives...)	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SEDE ENVIRONNEMENT obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Quantité minimum prévue au marché pour un an : 450,00 t Quantité maximum prévue au marché pour un an : 750,00 t		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant HT de la tonne de boue déshydratée à composter
1	SEDE ENVIRONNEMENT	33,00€
2	SAUR SAS	45,00€
3	SUEZ ORGANIQUE	52,00€

## LOT 4 : FOURNITURE DE CHLORURE FERRIQUE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GACHES CHIMIES	31750 - ESCALQUENS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Qualité au regard de la fiche produit et du mémoire technique	40.0 %
2.1 - <i>Qualité physico-chimique des produits proposés</i>	15.0 %
2.2 - <i>Densité des produits</i>	10.0 %
2.3 - <i>Conditions de livraison et notamment la sécurité du transport, le conditionnement</i>	15.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat GACHES CHIMIE présente l'offre la mieux disante. Son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Quantité minimum prévue au marché pour un an : 6,00 m <sup>3</sup> Quantité maximum prévue au marché pour un an : 15,00 m <sup>3</sup>		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Prix unitaire HT au m <sup>3</sup> livré et dépoté
1	GACHES CHIMIE	325,00€

## LOT 5 : FOURNITURE DE POLYMÈRE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SNF SA	42163 - ANDRÉZIEUX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Qualité	60.0 %
<i>1.1 - Performance à partir de tests effectués sur un échantillon de boues de la station de Valence</i>	40.0 %
<i>1.2 - Conditions de livraison, et notamment la sécurité du transport, le conditionnement précisées dans le mémoire technique</i>	20.0 %
2 - Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SNF SA présente l'offre la mieux disante. Son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Quantité minimum prévue au marché pour un an : 5 000 kg Quantité maximum prévue au marché pour un an : 12 500 kg		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Prix unitaire HT au kg livré en conteneur de 1 000 kg
1	SNF SA	2,84€

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - Collecte et transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer le marché de service au candidat WEILL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 - Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage : d'attribuer le marché de service au candidat WEILL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
  - pour le lot 3 - Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer le marché de service au candidat SEDE ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
  - pour le lot 4 - Fourniture de chlorure ferrique : d'attribuer le marché de fourniture au candidat GACHES CHIMIE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
  - pour le lot 5 - Fourniture de polymère : d'attribuer le marché de fourniture au candidat SNF SA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 - Collecte et transport des boues liquides des différentes stations d'épuration vers l'unité de séchage des boues située à la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer le marché de service au candidat WEILL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 - Transport de boues déshydratées de l'unité de séchage de la station d'épuration de Valence d'Agen vers le site de compostage : d'attribuer le marché de service au candidat WEILL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 3 - Co-compostage et valorisation des boues issues de l'unité de séchage des boues de la station d'épuration de Valence d'Agen : d'attribuer le marché de service au candidat SEDE ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 4 - Fourniture de chlorure ferrique : d'attribuer le marché de fourniture au candidat GACHES CHIMIE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 5 - Fourniture de polymère: d'attribuer le marché de fourniture au candidat SNF SA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée  
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**  
Jean Michel BAYLET

  
Certifié exécutoire

**20 OCT. 2022**

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

## AR Préfecture

### Usine de traitement des boues - Service de collecte, de transport et de compostage des boues, fournitures de produits de traitement **ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURE**

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-2022D\_1\_1\_2\_140-DE

Numéro d'acte : 2022D\_1\_1\_2\_140

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-2-140 USINE TRAITEMENT BOUES SERVICE COLLECTE TRANSPORT ET COMPOSTAGE AMPSF.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 15:59:35

**Date de réception de l'AR : 20/10/2022 15:59:42**